

CONDITIONS GENERALES

PAIEMENT / ANNULATION

- L'acompte (25%) est à verser en même temps que le renvoi de ce présent contrat, afin de rendre effective votre réservation (non remboursable en cas de désistement/annulation de votre part)
- 4 semaines avant votre arrivée, m'envoyer le solde de votre location
- Aucun remboursement possible en cas d'annulation à moins de 1 mois de la date d'Arrivée.

MODALITES

La caution (300€) est à exigible à l'arrivée, elle vous sera renvoyée par voie postale dans la semaine suivant votre départ. Le Locataire entretiendra le logement loué et le rendra en bon état de propreté et de réparations locatives en fin de contrat.

A défaut, le propriétaire pourra déduire du dépôt de garantie la somme forfaitaire pour le ménage ou, si le montant des frais de ménage est supérieur, la somme exacte sur justificatif.

Si la caution est insuffisante pour couvrir les dégâts constatés, le LOCATAIRE est tenu de verser un complément avant son départ. Un justificatif des frais engagés sera envoyé au LOCATAIRE par voie postale.

Les arrivées (le samedi) ne peuvent avoir lieu avant 14H30 à moins que le planning de location le permette, et si cela est possible sur demande du LOCATAIRE.

Le LOCATAIRE n'est pas autorisé à rester dans l'appartement (le samedi) après l'horaire limite de 10H30, le jour du départ. Cette restriction a pour seul but de permettre la bonne préparation de l'appartement avant l'arrivée des locataires suivants.

Interruption de séjour : En cas de départ anticipé, et si la responsabilité du PROPRIETAIRE n'est pas en cause, aucun remboursement du montant de la location n'est possible. Seule la caution sera restituée au LOCATAIRE, sous réserve qu'aucun dégât ne soit constaté dans l'appartement, lors de l'inventaire de sortie.

Si le LOCATAIRE ne s'est pas présenté le jour de la date d'arrivée mentionnée sur le contrat et passé un délai de 24 heures sans notification de la part du LOCATAIRE:

- Le présent contrat est considéré comme résilié.
- L'acompte de réservation reste acquis au PROPRIETAIRE.
- Le PROPRIETAIRE peut disposer de son appartement.

Accès piscine et Hammam:

Il est **strictement réservé aux locataires**. Se munir d'une serviette de bain vous appartenant

Le nombre maximum d'occupants dans l'appartement ne doit pas dépasser le chiffre mentionné sur le contrat.

LE LOCATAIRE a la possibilité d'utiliser la piscine et hammam de 9h à 21h après avoir accepté les conditions d'utilisation (hygiène, surveillance des enfants, etc...) et en utilisant ses propres serviettes de bain (Le linge de la location ne doit pas en sortir). En cas de non respect de ces règles, LE PROPRIETAIRE se réserve le droit d'en interdire l'accès.

LE LOCATAIRE est tenu de se conduire de manière respectueuse, éviter le bruit ou tout comportement incivil qui pourrait gêner le voisinage. En cas de non-respect de ce point par le LOCATAIRE ou les personnes l'accompagnant, le PROPRIETAIRE peut exiger le départ des occupants.

LE LOCATAIRE doit avertir le PROPRIETAIRE ou son représentant, sans le moindre délai, de toute avarie constatée dans l'appartement et du mauvais fonctionnement d'un équipement, machine ou appareils. Les réparations ou le remplacement se feront dans les meilleurs délais par le PROPRIETAIRE ;

LE LOCATAIRE doit rendre l'habitation avec le ménage fait, vaisselle propre et rangée dans les placards, sanitaires faits, linge sale plié : linge de service et linge de table plié à la cuisine, linge de toilette plié dans la baignoire, draps pliés sur les lits. Les produits d'entretien sont fournis.